

Procès verbal

Séance publique du conseil municipal du 17 janvier 2018

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note pour chaque dossier et adressée le 11 janvier 2018.

La séance publique est ouverte à 20h10 sous la présidence de Monsieur AIGNEL Jacky, maire.

A l'ouverture de séance :

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 97 |
| Présents | 62 |
| Pouvoirs | 11 |

Étaient présents (62) : AIGNEL Jacky, AIGNEL Jean Yves, AIGNEL Jocelyne, AVENEL Josiane, BADOUAL Louise, BESNARD Daniel, BIZEUL Mathieu, BUHAN Pierre Yves, CARADEUC Gilles, CARRADEUC Pierre, CHERDEL Franck, CHEREL André, CHERIAUX Alain, COLLET Denis, COLLET Nicole, COLLEU Patrick, COLLEU Rémi, COMMAULT Michel, COUPE Christian, DABOUDET Gérard, de LEUSSE Pierre, FONTAINE Jocelyne, GORDON Linda, GREPAT Daniel, GRIPPAUDO Marie-Thérèse, HANDAYE Olivier, HARNOIS Christophe, HINGANT Arlette, HUET Alain, LE BRETON Danielle, LEFEUVRE Daniel, LEJEUNE Jean François, LOUAIL-URVOY Annie, MASSOT Marie Thérèse, MOISAN Michel, OLLIVROT Jean-Paul, PELAN Martine, PERRIN Claude, PERRIN Yvon, POIDEVIN Chantal, POILVERT Jean Pierre, PRESSE Nathalie, RECOURSE Yvon, RIOLON Bruno, ROBERT Bernard, ROBERT Loïc, ROCABOY Roselyne, ROCHARD Éric, ROUILLE Guy, ROUILLE Sylvie, RUELLO Loïc, SAUVE Joseph, SCEUIL Fabienne, SIMARD Yveline, SOULABAIL Béatrice, SOULABAILLE Nathalie, TARDIVEL Alain, TERTRE Rémy, ULMER Michel, UZURET Chantal, VERON Marie Hélène, WATTEBLED Christian

Étaient absents en ayant donné pouvoir (11) : AIGNEL Françoise ayant donné pouvoir à SOULABAIL Béatrice, AIGNEL Maryline ayant donné pouvoir à SCEUIL Fabienne, BECKER Patrick ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, CHAPIN Bernard ayant donné pouvoir à FONTAINE Jocelyne, CHEVALIER Pascal ayant donné pouvoir à HINGANT Arlette, KERDRAON Ronan ayant donné pouvoir à PELAN Martine, LE CERF Jean ayant donné pouvoir à HARNOIS Christophe, LEMAITRE Anne Marie ayant donné pouvoir à POILVERT Jean Pierre, PRISE Hubert ayant donné pouvoir à TARDIVEL Alain, ROUXEL Stéphanie ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Daniel, THOMAS-NUSSBAUMER Séverine ayant donné pouvoir à RECOURSE Yvon

Étaient excusés (2) : BEUNEL Nicolas, BRIEND David.

Étaient absents (22) : AVELINE Catherine, BERRUYER Jacques, BERTRAND David, BEUREL Yvon, COMMAULT Gilles, DIEULESAINT Karine, FABLET Michel, FISSEUX GADAIS Sylvie, HENRY Olivier, HUBERT Jessica, KERSANTE Serge, LABBE Jean Luc, LESAGE Bernard, MICHEL Philippe, MOISAN Valérie, NOGUES Marc, PLESTAN Éric, POULAILLON Martine, PRISE Marylène, RAULT Delphine, RAULT Gilles, SOULABAILLE Thomas.

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : FONTAINE Jocelyne

Le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents

Décisions prises par le Maire

| Objet | Montant |
|---|----------------|
| Travaux de voirie cour intérieure de la salle polyvalente de St Gouéno et rue des Forges – entreprise Barthélémy | 3 354 € TTC |
| Fourniture et pose portail sectionnel motorisé sur le bâtiment devant l'entrée des ateliers municipaux de Collinée – entreprise SARL Perrin | 1 910,40 € TTC |
| Acquisition d'un véhicule Citroën Berlingo – entreprise St Gilles Autos | 10 100 € TTC |
| Aménagement d'un chemin d'accès à une parcelle à Saint-Gilles, Le Raimbault – entreprise Beurel TP | 5 406 € TTC |
| Marché relatif à l'étude de valorisation agricole des boues de curage des lagunes STEP Plessala | 1 070,00 € HT |

Modification de l'ordre du jour :

Le maire propose au conseil municipal de modifier l'ordre du jour en inscrivant en 1^{er} point :

- Bâtiment de l'EHPA de Langourla : opportunité de location à destination de gestionnaires d'une centre d'accueil de demandeurs d'asile

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide la modification de l'ordre du jour.

Le maire rappelle au conseil municipal l'objet de cette inscription à l'ordre du jour.

Il note qu'au regard des discussions que ce point fait apparaître, il propose de reporter la décision du conseil municipal.

Il propose :

- Que lors de cette séance du 17 janvier, le conseil municipal soit informé du projet
- Qu'une réunion publique soit organisée à Langourla le vendredi 26 janvier
- Que le conseil municipal émette un avis lors de sa réunion du 8 février 2018.

Jacky Aignel invite Michel Ulmer, maire délégué de Langourla à présenter le projet.

Michel Ulmer rappelle au conseil municipal :

- Les raisons de l'acquisition de la résidence des Camélias par la Communauté de Communes du Mené
- La réflexion engagée en 2016 et 2017 afin de transformer cette résidence en unité Alzheimer. Il rappelle au conseil municipal que ce projet a fait l'objet d'un avis défavorable de l'agence régionale de santé (ARS).
- Une réflexion initiée récemment afin d'étudier la faisabilité d'une résidence pour personnes handicapées : la conduite de ce projet serait soumise à autorisation de l'ARS et dès à présent la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) se montre réservée sur la faisabilité d'un tel projet.
- Une réflexion conduite parallèlement sur la création d'un foyer de jeunes travailleurs s'avère également hasardeuse. Il est noté que les foyers de jeunes travailleurs des Côtes d'Armor ont des difficultés à fonctionner.
- Un groupe de travail missionné par le CCAS a exploré la piste d'une résidence de personnes âgées : là encore, il apparaît que ce service ne répond pas clairement à un besoin. Les personnes âgées demeurent souvent chez elles le plus longtemps possible (services d'aides à domicile ou de portage de repas...).
- La piste du tourisme a également été explorée : les professionnels du secteur qui ont été rencontrés émettent de nombreuses réserves sur la viabilité d'un tel équipement.

Michel Ulmer informe le conseil municipal qu'il a été contacté par le directeur d'une association intervenant dans le champ de l'accueil des demandeurs d'asile le 3 décembre. La visite de la résidence Les Camélias a répondu aux besoins de cette association. L'association suggère de répondre à un appel à projet de la préfecture et du ministère de l'intérieur afin d'y créer un centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA).

Michel ULMER rappelle au conseil municipal la procédure d'habilitation des CADA. Il informe également le conseil de la façon dont il a informé les habitants de Langourla de ce projet :

- Le conseil communal de Langourla s'est réuni le 3 janvier. 11 conseillers étaient présents. 9 ont émis un avis favorable à l'installation d'un CADA et 2 se sont abstenus.
- Lors de la cérémonie des vœux, il a informé la population de ce projet.
- Lors de son conseil d'administration du 8 janvier, le CCAS de Le Mené a émis un avis favorable au projet.

Le maire propose au conseil municipal de faire part de ses remarques :

Daniel Belnard note la proximité de l'établissement avec l'école. Il suggère l'hypothèse d'un projet à caractère médico-social : résidence pour personnes handicapées par exemple.

Joseph Sauvé précise que l'ARS a déjà fait savoir qu'elle n'ouvrira pas de nouveaux établissements en Côtes d'Armor à moyen terme. La seule possibilité serait de se rattacher à un établissement existant. L'ESAT de Plemet a été interrogé mais n'a pas fait part de sa vision à la date du conseil municipal.

Jean François Lejeune note sa surprise face à la gestion du système de santé. De par sa profession, il constate que des patients doivent demeurer dans des unités de soins très onéreuses alors qu'elles pourraient être hébergées dans des unités moins médicalisées et donc moins onéreuses pour la sécurité sociale.

Joseph Sauvé revient sur le projet de CADA. Il note que la France a une longue tradition d'accueil de réfugiés et que le projet de Langourla s'inscrit dans ce cadre.

Au terme de l'échange, le maire clos le débat.

Éducation

- Adoption des horaires des écoles et mise en place d'un transport entre les écoles de Saint Gilles du Mené et Plessala - *unanimité*

La Directrice Académique des Services de l'éducation Nationale des Côtes d'Armor souhaite les horaires des écoles publiques du Département pour le 2 février 2018.

Le Conseil Municipal du 14 décembre 2017 a décidé de demander une dérogation à la semaine à 4,5 jours pour la rentrée 2018.

Le Conseil d'Ecole Mené Ouest réuni le 9 janvier 2018 a émis un avis sur les horaires des 2 sites scolaires : St Gilles du Mené- St Gouéno et Plessala.

Le Conseil d'Ecole Mené Est réuni le 11 janvier 2018 a émis un avis sur les horaires des 4 sites scolaires : Le Gouray, Saint Jacut du Mené, Collinée, Langourla et sur l'école de Saint Vran en RPI avec l'école Mené Est.

Proposition d'horaires école Mené Ouest :

L'Éducation Nationale mettra en place sur cette école le dédoublement des enfants scolarisés en CP. A la vue des effectifs, les élèves de CP scolarisés sur le site scolaire St Gilles du Mené-St Gouéno seront transportés sur le site scolaire de Plessala.

Suivant les effectifs, il est prévu aussi un transfert des élèves de CE1.

Site scolaire de Plessala :

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Début du périscolaire matin | 07:30 | 07:30 | | 07:30 | 07:30 |
| Fin du périscolaire matin | 09:00 | 09:00 | | 09:00 | 09:00 |
| Total périscolaire matin | 01:30 | 01:30 | 00:00 | 01:30 | 01:30 |
| Début enseignement matin | 09:00 | 09:00 | | 09:00 | 09:00 |
| Fin enseignement matin | 12:00 | 12:00 | | 12:00 | 12:00 |
| Total enseignement matin | 03:00 | 03:00 | 00:00 | 03:00 | 03:00 |
| Pause méridienne | 01:30 | 01:30 | | 01:30 | 01:30 |
| Début enseignement après-midi | 13:30 | 13:30 | | 13:30 | 13:30 |
| Fin enseignement après midi | 16:30 | 16:30 | | 16:30 | 16:30 |
| Total enseignement après-midi | 03:00 | 03:00 | 00:00 | 03:00 | 03:00 |
| Début du périscolaire après midi | 16:30 | 16:30 | | 16:30 | 16:30 |
| Fin du périscolaire après-midi | 19:00 | 19:00 | | 19:00 | 19:00 |
| Total périscolaire soir | 02:30 | 02:30 | 00:00 | 02:30 | 02:30 |
| Total journée enseignement | 06:00 | 06:00 | 00:00 | 06:00 | 06:00 |
| Total journée périscolaire | 04:00 | 04:00 | 00:00 | 04:00 | 04:00 |

Site scolaire de St Gilles du Mené-St Gouéno :

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|----------------------------------|-------|-------|----------|-------|----------|
| Début du périscolaire matin | 07:30 | 07:30 | | 07:30 | 07:30 |
| Fin du périscolaire matin | 08:50 | 08:50 | | 08:50 | 08:50 |
| Total périscolaire matin | 01:20 | 01:20 | 00:00 | 01:20 | 01:20 |
| Début enseignement matin | 08:50 | 08:50 | | 08:50 | 08:50 |
| Fin enseignement matin | 12:00 | 12:00 | | 12:00 | 12:00 |
| Total enseignement matin | 03:10 | 03:10 | 00:00 | 03:10 | 03:10 |
| Pause méridienne | 01:55 | 01:55 | | 01:55 | 01:55 |
| Début enseignement après-midi | 13:55 | 13:55 | | 13:55 | 13:55 |
| Fin enseignement après midi | 16:45 | 16:45 | | 16:45 | 16:45 |
| Total enseignement après-midi | 02:50 | 02:50 | 00:00 | 02:50 | 02:50 |
| Début du périscolaire après midi | 16:45 | 16:45 | | 16:45 | 16:45 |
| Fin du périscolaire après-midi | 19:00 | 19:00 | | 19:00 | 19:00 |
| Total périscolaire soir | 02:15 | 02:15 | 00:00 | 02:15 | 02:15 |
| Total journée enseignement | 06:00 | 06:00 | 00:00 | 06:00 | 06:00 |
| Total journée périscolaire | 03:35 | 03:35 | 00:00 | 03:35 | 03:35 |
| Total journée enseignement | 06:00 | 06:00 | 00:00 | 06:00 | 06:00 |

Proposition d'horaires école Mené Est :

Site scolaire du Gouray : Dédoublage des CP.

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|----------------------------------|-------|-------|----------|-------|----------|
| Début du périscolaire matin | 07:30 | 07:30 | | 07:30 | 07:30 |
| Fin du périscolaire matin | 08:45 | 08:45 | | 08:45 | 08:45 |
| Total périscolaire matin | 01:15 | 01:15 | 00:00 | 01:15 | 01:15 |
| Début enseignement matin | 08:45 | 08:45 | | 08:45 | 08:45 |
| Fin enseignement matin | 11:45 | 11:45 | | 11:45 | 11:45 |
| Total enseignement matin | 03:00 | 03:00 | 00:00 | 03:00 | 03:00 |
| Pause méridienne | 01:45 | 01:45 | | 01:45 | 01:45 |
| Début enseignement après-midi | 13:30 | 13:30 | | 13:30 | 13:30 |
| Fin enseignement après midi | 16:30 | 16:30 | | 16:30 | 16:30 |
| Total enseignement après-midi | 03:00 | 03:00 | 00:00 | 03:00 | 03:00 |
| Début du périscolaire après midi | 16:30 | 16:30 | | 16:30 | 16:30 |
| Fin du périscolaire après-midi | 19:00 | 19:00 | | 19:00 | 19:00 |
| Total périscolaire matin | 02:30 | 02:30 | 00:00 | 02:30 | 02:30 |
| Total journée enseignement | 06:00 | 06:00 | 00:00 | 06:00 | 06:00 |
| Total journée périscolaire | 03:45 | 03:45 | 00:00 | 03:45 | 03:45 |

Site scolaire de Collinée :

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|----------------------------------|-------|-------|----------|-------|----------|
| Début du périscolaire matin | 07:30 | 07:30 | | 07:30 | 07:30 |
| Fin du périscolaire matin | 08:45 | 08:45 | | 08:45 | 08:45 |
| Total périscolaire matin | 01:15 | 01:15 | 00:00 | 01:15 | 01:15 |
| Début enseignement matin | 08:45 | 08:45 | | 08:45 | 08:45 |
| Fin enseignement matin | 12:15 | 12:15 | | 12:15 | 12:15 |
| Total enseignement matin | 03:30 | 03:30 | 00:00 | 03:30 | 03:30 |
| Pause méridienne | 01:30 | 01:30 | | 01:30 | 01:30 |
| Début enseignement après-midi | 13:45 | 13:45 | | 13:45 | 13:45 |
| Fin enseignement après midi | 16:15 | 16:15 | | 16:15 | 16:15 |
| Total enseignement après-midi | 02:30 | 02:30 | 00:00 | 02:30 | 02:30 |
| Début du périscolaire après midi | 16:15 | 16:15 | | 16:15 | 16:15 |
| Fin du périscolaire après-midi | 19:00 | 19:00 | | 19:00 | 19:00 |
| Total périscolaire soir | 02:45 | 02:45 | 00:00 | 02:45 | 02:45 |
| Total journée enseignement | 06:00 | 06:00 | 00:00 | 06:00 | 06:00 |
| Total journée périscolaire | 04:00 | 04:00 | 00:00 | 04:00 | 04:00 |

Site scolaire de Saint Jacut du Mené : Dédoublage des CP.

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|----------------------------------|-------|-------|----------|-------|----------|
| Début du périscolaire matin | 07:30 | 07:30 | | 07:30 | 07:30 |
| Fin du périscolaire matin | 08:55 | 08:55 | | 08:55 | 08:55 |
| Total périscolaire matin | 01:25 | 01:25 | 00:00 | 01:25 | 01:25 |
| Début enseignement matin | 08:55 | 08:55 | | 08:55 | 08:55 |
| Fin enseignement matin | 11:55 | 11:55 | | 11:55 | 11:55 |
| Total enseignement matin | 03:00 | 03:00 | 00:00 | 03:00 | 03:00 |
| Pause méridienne | 01:35 | 01:35 | | 01:35 | 01:35 |
| Début enseignement après-midi | 13:30 | 13:30 | | 13:30 | 13:30 |
| Fin enseignement après midi | 16:30 | 16:30 | | 16:30 | 16:30 |
| Total enseignement après-midi | 03:00 | 03:00 | 00:00 | 03:00 | 03:00 |
| Début du périscolaire après midi | 16:30 | 16:30 | | 16:30 | 16:30 |
| Fin du périscolaire après-midi | 19:00 | 19:00 | | 19:00 | 19:00 |
| Total périscolaire soir | 02:30 | 02:30 | 00:00 | 02:30 | 02:30 |
| Total journée enseignement | 06:00 | 06:00 | 00:00 | 06:00 | 06:00 |
| Total journée périscolaire | 03:55 | 03:55 | 00:00 | 03:55 | 03:55 |

Le site scolaire de Langourla est en RPI avec l'école de Saint Vran, la validation des horaires du site scolaire de Langourla ne prendra effet qu'à la suite de la délibération des horaires de l'école de Saint Vran par le Conseil Municipal de Saint Vran.

Ces horaires ne seront appliqués qu'après accord du Conseil Régional qui a en charge le transport des élèves entre la commune déléguée de Langourla et la commune de Saint Vran. Pour tous les sites scolaires qui disposent d'un transport scolaire entre commune déléguées ou avec la commune de Saint Vran :

Il est proposé aux élus de décider de la gratuité de la garderie pour les fratries dont l'un des enfants est transporté en car.

Après en avoir délibéré, le conseil valide les propositions de la commission.

- Fermeture de l'école privée de Plessala : mise en place d'un transport entre Plessala et Saint Gouëno
– Pour : 59 – abstentions : 2 – contre : 12

Dans un courrier daté du 13 décembre 2017 et adressé à Mr Le Maire, les présidentes des 2 OGEC et la directrice de l'école privée indiquaient « qu'à la fin de l'année scolaire 2017, l'école privée Saint-Joseph de Plessala fermera ses portes. Les élèves de cette école devront donc être scolarisés dans une nouvelle école. Toutefois, de nombreux parents de Plessala ne peuvent amener et récupérer leurs enfants à l'école privée de Saint-Gouëno (horaires et lieu de travail qui ne correspondent pas...). C'est pourquoi, nous aimerions que ces enfants, résidant à Plessala et dont les parents ont émis le souhait ou la possibilité de les scolariser à Saint-Gouëno à la rentrée prochaine, bénéficient, eux-aussi, du car qui réalise actuellement le trajet : garderie de Saint-Gouëno, école Sacré-Cœur, école de Saint-Gilles. Ces enfants pourraient profiter de ce transport communal au départ de la garderie de Plessala. »

Le bureau de la municipalité réuni le 10 janvier 2018 propose au Conseil Municipal une prise en charge du transport pour les enfants habitant Plessala et désirant se rendre à l'école privée de St Gouëno à condition que les horaires de l'école privée de St Gouëno s'adaptent aux horaires du transport mis en place entre les 2 sites de l'école Mené Ouest.

La commission éducation réuni le 16 janvier 2018 propose une prise en charge du transport pour les enfants habitant Plessala et désirant se rendre à l'école privée de St Gouëno à condition :

- que les horaires de l'école privée de St Gouëno s'adaptent aux horaires du transport mis en place entre les 2 sites de l'école Mené Ouest. L'avis de la commission éducation sera présenté lors du Conseil Municipal.
- que le nombre d'enfants à prendre le car soit supérieur à 8.
- que la commune ne mette pas d'agent communal pour effectuer le transport.

Marie Thérèse Massot rappelle que la charte de la commune nouvelle affirme le souhait de conserver un site d'enseignement dans chaque commune déléguée. La mise en place de ce transport répond à cet engagement

Roselyne Rocaboy rappelle que le conseil municipal a délibéré en 2017 sur le même sujet et a alors refusé la mise en place du transport.

Martine Pelan note que la question était alors différente : il n'y avait alors, pas de fermeture du site de Plessala

Joseph Sauvé note que le bus circulera sur cet itinéraire. Il serait dommage de ne pas permettre à des enfants de l'utiliser.

Daniel Grepat confirme qu'au delà d'un débat école privée – école privée, il s'agit d'optimiser l'utilisation d'un bus qui circule sur cet itinéraire

Gilles Carradeuc note que le bus Collinée – Saint Jacut circule parfois sans enfants

Martine Pelan rappelle que ce système a été mis en place pour réduire la durée de la journée scolaire des enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil valide les propositions de la commission sans condition de nombre minimum d'enfants à transporter.

Développement durable

- Mise en place d'un dispositif de soutien à l'isolation des combles par les particuliers - *unanimité*

En tant que Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, la Commune du Mené dispose d'une enveloppe supplémentaire pour effectuer des travaux de rénovation thermique jusqu'à un montant total de 487 500€ HT.

Il est possible de faire bénéficier les habitants de la Commune de cette opération, via un dispositif de soutien à l'isolation des combles. Notre partenaire pour valoriser les certificats d'économie d'énergie, l'entreprise Certinergy, nous propose un dispositif « clé-en-main » utilisant les fonds des CEE TEPCV. Cette opération concernerait uniquement les particuliers ayant des combles perdus à isoler, et ne pouvant pas bénéficier de l'opération « Mes Combles à un euro » à cause de revenus supérieurs aux plafonds éligibles.

Les particuliers bénéficieront du dispositif via un site internet avec lequel ils prendront rendez-vous avec l'entreprise d'isolation par soufflage partenaire de Certinergy, qui se déplacera pour réaliser l'opération. Cette opération est facturée par l'entreprise 20 € TTC/m².

La Commission énergie propose donc de :

Réserver 100 000 € de l'enveloppe totale des CEE TEPCV (487 500€) pour financer ce dispositif. Contrairement aux autres opérations du dispositif qui sont remboursées à hauteur de 83 %, cette enveloppe

serait remboursée à 100 % de son montant par les certificats d'économie d'énergie.

Rembourser les particuliers éligibles au dispositif à hauteur de 16€/m² grâce à cette enveloppe. Il restera donc à la charge des particuliers 4€ TTC/m².

Les certificats d'économie d'énergie TEPCV sont une opération à durée très limitée. Ainsi, si le conseil municipal autorise le lancement de ce dispositif, l'information aux particuliers débiterait début février, et les inscriptions au dispositif ne seraient possibles que jusque mi-juillet. Les dernières opérations d'isolation auraient lieu en septembre.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à lancer ce dispositif et à signer tout document afférent à son déroulement.

- Pouvoir au Maire pour organiser les consultations sur les équipements publics - *unanimité*

En tant que Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, la Commune du Mené dispose d'une enveloppe supplémentaire pour effectuer des travaux de rénovation thermique jusqu'à un montant total de 487 500€ HT. Ces travaux seront financés par un dispositif appelé CEE TEPCV à hauteur de 83 % de leur coût, fourniture et pose de matériel étant éligible. Cela représente donc une dépense maximale de 82 875€ HT à la charge de la Commune .

En plus des travaux de rénovations votés en décembre dernier, il est proposé au conseil municipal de faire changer la baie vitrée de la salle des Fêtes de Langourla. Son état est assez dégradé, et vu sa taille (15m de long sur 4 m de haut), le dispositif CEE TEPCV est une occasion de la changer pour une charge modérée pour la Commune.

Ces travaux sont estimés à un montant de 42 000 euros, pour une prise en charge par la Commune estimée à hauteur de 7 140euros.

A ce titre, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à faire publier le marché de travaux

- Tarification de la route des énergies - *unanimité*

Le Mené, territoire reconnu pour ses réalisations en matière énergétique, et pour son objectif d'atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2030, est régulièrement sollicité pour des visites par des publics divers : scolaires, élus, associations etc.

La « Route des Energies » se déroule généralement sur une demi-journée de la façon suivante :

Présentation en salle du territoire et de sa démarche visant l'autonomie énergétique

Visite de sites (au choix) : huilerie de Colza Menergol, Plateforme bois-énergie, parc éolien participatif Les Landes du Mené, installations photovoltaïques, usine de méthanisation Géotexia (limité à 20 personnes).

Les tarifs suivants sont proposés pour l'année 2018 :

| | Tarifs 2017 (demi-journée) | Tarifs 2018 (demi-journée) |
|--|---|---|
| Elus | Gratuit la 1ere visite – 160€ pour les suivantes | Gratuit la 1ere visite – 160€ pour les suivantes |
| Groupes divers (entreprises, associations, partis politiques, chambres consulaires...) | 210€ | 210€ |
| Collège et lycée | 105€ | 105€ |
| Cycles 2 et 3 | 160€ | 160€ |
| Particulier (cadre exceptionnel, visite estivale, Office de tourisme...) | 4.20€/personne/site | 4.20€/personne/site |

En cas de demande d'intervention d'un agent ou élu « expert » sur une thématique (méthanisation, éolien, filière bois...) ou de la mobilisation d'une personne supplémentaire due à la taille du groupe, un supplément sera demandé à la structure qui souhaite effectuer une Route des Energies. Ce supplément sera indiqué sur devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de valider les tarifs proposés pour 2018.

- Projet éolien à Plessala : avis à donner - *unanimité*

Suite à une pré-étude menée à partir de 2012, la société NEOEN souhaite développer puis exploiter un parc éolien au Nord de Plessala, sur deux zones situées aux frontières de Plemy, Trédaniel et Langast. Dans sa forme actuelle, le projet prévoit entre 4 et 6 éoliennes de 90m de hauteur, soit la même hauteur que celles des

Landes du Mené et du Placis Vert. Ce parc éolien permettrait d'augmenter la production d'électricité renouvelable du territoire de plus de 60 %.

La commission énergie a rencontré la société Neoen. Le conseil communal de Plessala et la commission énergie ont chacune émis un avis favorable à ce projet. La société Neoen a déjà signé des baux emphytéotiques avec certains propriétaires de parcelles sur lesquelles pourraient s'implanter les éoliennes. Elle souhaite en 2018 réaliser des études de vent détaillées et des études d'impact, notamment sur la faune. Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à ce projet.

Travaux

- Motorisation des portes des maisons de santé : attribution du marché - *unanimité*

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 14 septembre 2017 autorisant le lancement d'une consultation relative à la mise en place d'un système de motorisation des portes d'entrées des maisons de santé de Plessala et Collinée (solution préconisée : 2 radars de présence extérieur et intérieur, et 2 boutons poussoirs à l'intérieur du SAS d'entrée).

Il présente au Conseil Municipal les différents devis issus de cette consultation :

| Entreprise | Montant HT pour une maison de santé | Montant HT pour deux maisons de santé | Contrat de maintenance (deux visites par an) pour les deux sites |
|----------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--|
| Portalp | 5 930,00 € | 11 860,00 € | 556,80 € TTC |
| LTM 22 | 5 833,11 € | 11 666,22 € | 456,00 € TTC |
| Joël Rouillé / DORMA | 6 437,30 € | 12 874,60 € | |

Monsieur Le Maire précise que cette modification des portes d'entrée des maisons de santé nécessite préalablement le dépôt d'une demande d'autorisation de travaux auprès des services instructeurs de Loudéac Communauté.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Retenir la proposition de l'entreprise LTM 22 pour un montant de 11 666,22 € HT pour la fourniture et la pose d'un système de motorisation des portes d'entrées des maisons de santé de Plessala et Collinée ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire et à déposer les documents d'urbanisme correspondants,

- Extension du cimetière du Gouray : attribution du marché de maîtrise d'œuvre - *unanimité*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réflexion initiée par la commune déléguée du Gouray relative à la nécessité de procéder à l'extension de son cimetière.

Cette extension, d'une emprise d'environ 2 500 m², se situerait sur la parcelle communale adjacente.

Il rappelle également la délibération du conseil municipal du 14 décembre 2017 validant la proposition de lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre (missions de base Loi MOP + mission OPC).

Monsieur Le Maire présente les propositions tarifaires issues de cette consultation :

| Bureau d'étude | Honoraires | Option lever topographique |
|----------------|------------|----------------------------|
| SELARL Nicolas | 7 850 € HT | 1 590 € HT |
| QUARTA | 9 215 € HT | Non renseigné |

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Valider la proposition de la SELARL Nicolas pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'extension du cimetière du Gouray, pour un montant de 7 850 € HT, assortie de l'option lever topographique pour un montant de 1 590 € HT ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

- Salle omnisports de Plessala : déclaration de sous-traitance NOBA - *unanimité*

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension et de réhabilitation de la salle omnisports de Plessala.

Il présente la déclaration de sous-traitance sollicitée par l'entreprise Noba (attributaire du lot 3), au profit de l'entreprise Placeo, située 75 avenue du Général Patton, 35470 Bain de Bretagne, pour la réalisation de travaux de VRD (dallage).

Le montant maximum mentionné dans le DC4 est de 38 649 € HT

Le Conseil Municipal, est invité à approuver la déclaration de sous-traitance sollicitée par l'entreprise Noba au profit de l'entreprise Placeo et donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à

cette affaire.

- SDE22 : extension éclairage public à Saint-Jacut du Mené - *unanimité*

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'étude réalisée par le SDE22 relative à l'extension du réseau d'éclairage public à Saint-Jacut du Mené (VC 10 « Le Perey »).

Le coût total de l'opération (extension câblage et pose d'un candélabre) est estimé à 1 900 € HT.

Notre commune ayant transférée la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 % (soit 1 140 €), conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Approuver le projet d'extension du réseau d'éclairage public à Saint-Jacut du Mené, pour un montant estimatif de 1 900 € HT, la participation de la commune s'élevant à 1 140 € ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Finances et ressources humaines

- Ouverture de crédits - *unanimité*

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions prévues par l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur les exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants [...] sont inscrits au budget lors de son adoption. »

BUDGET ASSAINISSEMENT

| Chapitre / Opération | Désignation chapitre | Budgétisé 2017 | Montant Max (25%) |
|----------------------|-------------------------------|----------------|-------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 81 300,00 € | 20 325,00 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 23 964,00 € | 5 991,00 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 790 264,74 € | 197 566,19 € |

BUDGET CHAUFFERIES BOIS

| Chapitre / Opération | Désignation chapitre | Budgétisé 2017 | Montant Max (25%) |
|----------------------|-------------------------------|----------------|-------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 26 724,60 € | 6 681,15 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 113 275,40 € | 28 318,85 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 10 000,00 € | 2 500,00 € |

BUDGET COMMUNE

| Chapitre / Opération | Désignation chapitre | Budgétisé 2017 | Montant Max (25%) |
|----------------------|-----------------------------------|----------------|-------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 85 956,00 € | 21 489,00 € |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 867 982,48 € | 216 995,62 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 508 412,68 € | 127 103,17 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 821 128,80 € | 205 282,20 € |
| 104 | Voirie – Aménagements de sécurité | 2 510 248,61 € | 627 562,15 € |

| | | | |
|-----|---|----------------|--------------|
| 105 | Aire de loisirs – Espaces jeux | 5 000,00 € | 1 250,00 € |
| 106 | Acquisitions foncières | 150 000,00 € | 37 500,00 € |
| 108 | Parc locatif | 165 000,00 € | 41 250,00 € |
| 109 | Maisons solaires | 600 000,00 € | 150 000,00 € |
| 110 | Chantier d’insertion | 72 500,00 € | 18 125,00 € |
| 111 | Mairies – Relais de Service Public | 82 726,87 € | 20 681,72 € |
| 112 | Edifices du culte | 25 000,00 € | 6 250 |
| 113 | Bâtiments culturels | 25 000,00 € | 6 250,00 € |
| 114 | Bâtiments techniques | 25 000,00 € | 6 250,00 € |
| 115 | Bâtiments scolaires | 1 017 000,00 € | 254 250,00 € |
| 119 | Etudes d’urbanisme – Revitaliation Centres Bourgs | 125 000,00 € | 31 250,00 € |
| 120 | Cimetière | 145 000,00 € | 36 250,00 € |
| 121 | Matériel – réseau informatique | 52 397,60 € | 13 099,40 € |
| 122 | Matériel service technique | 270 000,00 € | 67 500,00 € |
| 123 | Mobilité – Développement durable | 115 000,00 € | 28 750,00 € |

BUDGET EAU

| Chapitre / Opération | Désignation chapitre | Budgétisé 2017 | Montant Max (25%) |
|----------------------|-------------------------------|----------------|-------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 27 000,00 € | 6 750,00 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 200 832,12 € | 50 208,03 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 956 641,31 € | 239 160,33 € |

BUDGET IMMOBILIER A VOCATION ARTISANALE ET COMMERCIALE

| Chapitre / Opération | Désignation chapitre | Budgétisé 2017 | Montant Max (25%) |
|----------------------|-----------------------------|----------------|-------------------|
| 21 | Immobilisations corporelles | 25 000,00 € | 6 250,00 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 59 276,40 € | 14 819,10 € |

BUDGET PANNEAUX SOLAIRES

| Chapitre / Opération | Désignation chapitre | Budgétisé 2017 | Montant Max (25%) |
|----------------------|--------------------------|----------------|-------------------|
| 23 | Immobilisations en cours | 75 105,48 € | 18 776,37 € |

BUDGET STATIONS SERVICES

| Chapitre / Opération | Désignation chapitre | Budgétisé 2017 | Montant Max (25%) |
|----------------------|-------------------------------|----------------|-------------------|
| 10901 | Immobilisations incorporelles | 156 028,96 | 39 007,24 € |

BUDGET TRANSPORTS

| Chapitre / Opération | Désignation chapitre | Budgétisé 2017 | Montant Max (25%) |
|----------------------|-----------------------------|----------------|-------------------|
| 21 | Immobilisations corporelles | 168 772,83 € | 42 193,21 € |

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mars

2017 relative à l'autorisation de programme crédits de paiement pour la construction des complexes sportifs les crédits alloués pour l'exercice 2018 sont de 1 100 000,00 € auxquels viennent s'ajouter les crédits non utilisés en 2017 soit la somme de 801 826,29 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les autorisations de dépenses pour les budgets assainissement, chaufferies bois, commune, eau, Immobilier à Vocation Artisanale et Commerciale, panneaux solaires, stations-services, transports.

- Effacement de dettes - unanimité

Monsieur le Maire propose d'effacer la dette de :

- Monsieur RIBEIRO Fernando pour un montant de 186€ (article 6542) sur le budget commune,
- Madame AMICEL Sylvie pour un montant de 89€ (article 6542) sur le budget assainissement
- Monsieur RENOUVELLE Jérôme et Madame LAME Vanessa pour un montant de 257.10€ (article 6542) sur le budget commune et un montant de 367.45€ (article 6542) sur le budget assainissement.

Urbanisme et patrimoine

- Acquisition d'une parcelle proche de la station d'assainissement de Plessala - unanimité

Le conseil est informé d'une possibilité d'acquisition d'une parcelle de 60 m² adjacente à la station d'épuration de Plessala.

Acquisition de la parcelle 337 section YD d'une surface de 60 m² au prix de 0.5 € / m² appartenant aux Consorts Cotillard.

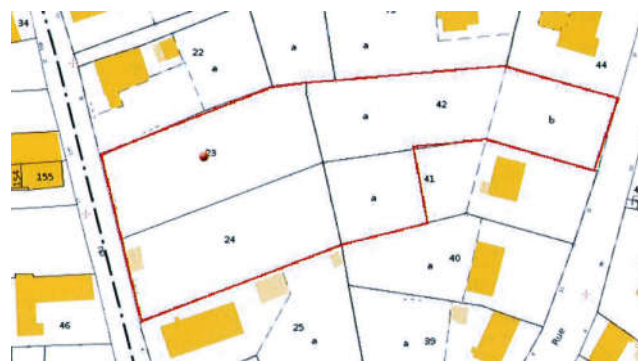
Le conseil est invité à :

- Valider les conditions d'acquisition de cette parcelle.
- Missionner l'office notarial Pincemin de Plessala pour l'acte relatif à la vente
- Donner pouvoir au maire pour signer les documents relatifs à cette acquisition

- Signature d'une convention d'occupation précaire à Plessala - unanimité

Dans le cadre du projet d'urbanisation du secteur 1AU de la rue du Chêne vert et rue de Bel Air à PLESSALA, la Commune (à l'époque Commune de PLESSALA) et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF) ont signé une convention opérationnelle d'action foncière le 03 mai 2013. Cette convention organise la maîtrise foncière et le portage foncier par l'EPF des biens inclus dans le périmètre de la convention. Elle régit également les modalités de gestion des biens en portage par la Commune et comprend les dispositions relatives à la revente des biens à l'issue d'une durée maximale de portage de 5 ans.

A ce titre, l'EPF s'est rendu propriétaire des parcelles cadastrées 191 AD n°42, 23 et 24 situées au sein de son périmètre d'intervention. La Commune est gestionnaire actuellement de ces biens.



Or, Mme ROBIN, ancienne propriétaire de la parcelle AD 24, souhaite continuer à utiliser son ancienne parcelle pour y entretenir un potager. Telle que formulée par l'intéressée, cette demande induit :

La signature d'une convention d'occupation précaire de la parcelle 191 AD n°24 entre la Commune et Mme Christiane ROBIN. Cette convention d'occupation précaire de la parcelle 191 AD n°24 sera gracieuse en contrepartie de l'utilisation du terrain par l'occupant (potager, poulailler...). Elle durera tant que Mme ROBIN pourra et souhaitera y cultiver son potager.

Un fauchage annuel minimum de cette parcelle par la Commune tant que durera cette convention d'occupation précaire.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis favorable de la Communauté de Communes du MENE en date du 07 février 2013 sur le projet

d'urbanisation de la Commune sur ce secteur,

- Vu l'acte d'acquisition de la parcelle AD n°24 par l'EPF auprès des consorts ROBIN en date du 20 décembre 2017,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de PLESSALA du 08 mars 2013 approuvant la convention opérationnelle d'actions foncière avec l'EPF,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE D'AUTORISER Monsieur le Maire à proposer et signer une convention d'occupation précaire à titre gracieux de la parcelle 191 AD n°24 au profit de Mme Christiane ROBIN et d'y inscrire un engagement de fauchage annuel par la Commune.

- Vente de terrains à la société Kermené - *unanimité*

La commune Le Mené est propriétaire de terrains situés à la clôture en Saint Jacut du Mené. Ces terrains ont été acquis par le SIVOM du Mené lors de l'implantation de Kermené sur le site du Perey. Ils ont ensuite été transféré à la communauté de communes du Mené.

Ces terrains sont pour la plupart boisés (boisage naturel et plantations de saules et robiniers réalisés en 2014).

La société Kermené souhaite se porter acquéreur de ces terrains afin de sécuriser sa capacité épuratoire.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la vente des parcelles ZB 17 – 18 – 19 – 75 – 77 – 100 et 118 d'une surface totale de 12ha 72a 30ca à la société Kermené au prix de 60 000 € :

| N° de parcelle | Superficie | Propriétaire | Adresse |
|----------------|-----------------|-----------------|----------------------------------|
| ZB 17 | 2ha 65a | Commune Le Mené | La Cloture - Saint-Jacut-Du-Mené |
| ZB 18 | 52a 10 ca | | |
| ZB 19 | 43a 40ca | | |
| ZB 75 | 1ha 42a 53 ca | | La Goulière-Saint-Jacut-Du-Mené |
| ZB 77 | 1ha 16a 37 ca | | La Cloture -Saint-Jacut-Du-Mené |
| ZB 100 | 12a 24 ca | | |
| ZB 118 | 6ha 40a 66ca | | |
| TOTAL | 12ha 72 a 30 ca | | |

L'acte de vente mentionnera que la commune Le Mené reste propriétaire du chemin permettant l'accès aux parcelles agricoles accessibles depuis l'axe Collinée / Saint Jacut du Mené.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide la vente des parcelles aux établissements Kermené
- Donne pouvoir au maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire

Questions diverses

Dispositif Sauvadet - *unanimité*

Le Maire rappelle que la loi 2012-347 du 12 mars 2012 prévoyait la sécurisation des emplois contractuels autour de deux axes :

La transformation de plein droit, au 13 mars 2012, des CDD en cours en CDI, pour les agents remplissant certaines conditions (voie de la Cdisation)

La création de voies professionnelles de titularisation pour les agents en CDI ou en CDD sous réserve qu'ils remplissent certaines conditions (voie d'accès à la titularisation).

Il précise que la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a prolongé le dispositif d'accès à l'emploi titulaire jusqu'en 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi du 12 mars 2012, il appartient à l'organe délibérant, après avis du comité technique d'approuver un programme d'accès à l'emploi titulaire

Le Maire informe le conseil municipal que Madame Colas Morgane répond aux conditions permettant à un agent contractuel de bénéficier du dispositif Sauvadet.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 4 janvier 2018

Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à confier au Centre de Gestion l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme pour Madame Colas Morgane.

Mené l'Hebdo :

Olivier Handaye note que les artisans et commerçants de Plessala regrettent de ne pas pouvoir utiliser Mené l'Hebdo pour communiquer sur leurs opérations commerciales (portes ouvertes...). Il suggère que chaque artisan et commerçant de la commune Le Mené soit autorisé à diffuser 2 ou 3 (à définir) opérations commerciales par an.

Gérard Daboudet, adjoint à la communication rappelle qu'il convient de respecter la réglementation et que tout n'est pas autorisé dans une publication communale. Il propose que la commission communication rencontre des représentants des commerçants et artisans afin de trouver une solution qui convienne à tous.

Institut de formation des métiers de la viande (IFMV)

Olivier Handaye note qu'il a appris dans la presse que le projet de centre de formation. Il souhaite disposer de précisions.

Marie Hélène Verron complète la question en précisant que ce dossier n'a pas été présenté en conseil municipal.

Jacky Aignel retrace l'historique de ce projet porté par une entreprise, dans un immobilier actuellement propriété d'un privé et qui sera, si le projet abouti, porté par Breizh immo, agence rattachée à la région Bretagne.

Le maire note l'intérêt d'accompagner un porteur de projet qui intervient dans le champs de la formation aux métiers de la viande afin de renforcer l'attractivité des métiers de l'industrie agro alimentaire. Il note que ce projet peut également constituer une opportunité pour des agriculteurs qui souhaiteraient s'orienter vers de la diversification. Il précise enfin que ce dossier est conduit par la région et la préfecture de région en parallèle d'un projet d'abattoir dans le Morbihan.

Projet de CADA :

Daniel Grepot souhaite aborder à nouveau le projet de CADA à Langourla. Le maire intervient en précisant que le sujet a déjà été traité lors du conseil municipal.

Le maire constate qu'aucun autre point n'est à traiter et suspend la séance du conseil municipal.

